



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 15 juin 2009 à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont également présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

218/15-06-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil étant tous présents,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe, et modifié de la façon suivante :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge
3. Adoption du règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 95
4. Adoption du règlement numéro 150 amendant le règlement d'emprunt numéro 144
5. Règlement numéro 150 : Date de la tenue du registre
6. Appel d'offres numéro 2009-06 : Mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
7. Avis de motion : Règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131
8. Avis de motion : Règlement numéro 152 modifiant le règlement numéro 124 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics
9. Appel d'offres numéro 2009-05 sur invitation : Travaux de modifications au barrage du lac Paquet : Octroi de contrat
10. Recours en injonction afin de forcer l'exécution de travaux afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville
11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

219/15-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 148 ÉTABLISSANT LES PROCÉDURES DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet ainsi que la portée du règlement numéro 148.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

220/15-06-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet ainsi que la portée du règlement numéro 149.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 95 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 95.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 95 est reproduit au livre des règlements.

221/15-06-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 150 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 144

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 150, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 150 amendant le règlement d'emprunt numéro 144 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

D'adopter le règlement numéro 150 amendant le règlement d'emprunt numéro 144.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 150 amendant le règlement d'emprunt numéro 144 est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 150 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 150 au 25 juin 2009 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

222/15-06-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-06 : MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres sur invitation écrite numéro 2009-06, relativement à des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des soumissions du 4 juin 2009 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (incluant les taxes)
LES CONSTRUCTIONS SOLDI INC. Le 4 juin 2009 à 9h40	1 247 515.92 \$
TRAVAUX GÉNIE CIVIL D.B. Le 4 juin 2009 à 10h05	1 404 181.54 \$
NORDMEC CONSTRUCTION INC. Le 4 juin 2009 à 13h21	1 329 292.63 \$
9088-9569 QUÉBEC INC. Le 4 juin 2009 à 13h21	1 360 089.17 \$
CONSTRUCTION GARNIER LTÉE Le 4 juin 2009 à 13h35	1 464 750.00 \$
CONSTRUCTECH M. L. INC. Le 4 juin 2009 à 13h45	1 280 757.46 \$

CONSIDÉRANT que les prix proposés accusent un écart important avec ce qui avait été estimé par la firme GENIVAR, ingénieurs-conseils, et qu'il y a donc lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 131 afin d'obtenir les crédits nécessaires pour accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

De reporter la décision relative à l'octroi du contrat concernant les travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 131

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 151 modifiant le règlement d'emprunt numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 152 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 124 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES LIEUX PUBLICS

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 152 modifiant le règlement numéro 124 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics.

223/15-06-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-05 SUR INVITATION : TRAVAUX DE MODIFICATIONS AU BARRAGE DU LAC PAQUET : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres sur invitation écrite numéro 2009-05, relativement à des travaux de modifications au barrage du lac Paquet, le résultat de l'ouverture des soumissions du 30 avril 2009 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix total de la soumission (incluant les taxes)
Groupe TNT Merceron inc. Le 30 avril 2009 à 13h19	112,084.88 \$

CONSIDÉRANT que le prix proposé accuse un écart important avec ce qui avait été estimé par Gilles Bellefeuille & Associés, Société d'ingénierie, et que, dans une pareille situation, l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permet de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre;

CONSIDÉRANT la vérification de la soumission effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la réalisation des travaux de modifications au barrage du lac Paquet dans le secteur Marchand à la compagnie « Groupe TNT Merceron inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 22 mai 2009, corrigée le 3 juin 2009, au coût de 87 708,42 \$ plus les taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

Que les travaux de modifications au barrage du lac Paquet soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2009-05 sur invitation de la Ville daté du 2 mars 2009.

Que la présente résolution tiennne lieu de contrat entre les parties.

Que les sommes nécessaires à ces travaux soient prises à même le solde du surplus accumulé de l'ancienne Municipalité de Marchand qui est de 72 966,86 \$ et la différence au fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

224/15-06-09

RECOURS EN INJONCTION AFIN DE FORCER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR RENDRE LA PROPRIÉTÉ CONFORME AUX RÈGLEMENTS ET LOIS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

ATTENDU QU' une partie du lot 77A, une partie du lot 78 et les lots 78-2 et 78-3 du Rang Sud-Est, dans le Canton Marchand, circonscription foncière de Labelle (ci-après appelés la « Propriété ») sont situés sur le territoire de la Ville de la Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE par l'entremise de ses inspecteurs, la Ville a constaté sur la Propriété de nombreuses contraventions à sa réglementation;

ATTENDU QUE la Ville ne peut tolérer les multiples contraventions à ses règlements municipaux;

ATTENDU QUE le ou vers le 16 juillet 2008, le propriétaire était formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge afin de corriger les éléments qui contreviennent aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a, en date d'aujourd'hui, toujours pas exécuté les différents travaux lui permettant ainsi de se conformer aux règlements et lois applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables.

ADOPTÉE

Période de questions

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

225/15-06-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h50.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe